

DEPARTEMENT
DU NORD

COMMUNAUTE
DE
COMMUNES



Envoyé en préfecture le 04/04/2019

Reçu en préfecture le 04/04/2019

Affiché le 5/4/2019 SLO

ID : 059-245900758-20190328-2019_03_28_59-DE

Extrait du Procès-verbal des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 28 mars 2019 à 19h00

Le 28 mars 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(e)s : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M. Claude Beve, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, M Michel Dupas, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, M. Patrick Stevenoot, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, M. Joël Duyck, Mme Marie-Angèle Delommez, M Philippe Kujawa, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, M. Pierre-Luc Ravet.

Avaient procuration: M. Jacques Hurlus, procuration à M Philippe Brouteele
Mme Agnès Grammont, procuration à M. Pierre-Luc Ravet
Mme Catherine Goedgebuer procuration à M Jean-Michel Laroye
Mme Anne Decoster, procuration à M. Jean-Claude Thorez
Mme Bénédicte Brouard procuration à Mme Anne Hiel

Etaient absentes : Mme Sophie Caron
Mme Nathalie Debaisieux

Etaient excusés : Mme Anna Di Penta
M. Jacques Parent

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Didelot

Développement économique : Partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat – 1) Aide à la location des locaux vacants et 2) prise en charge du reste à charge du projet Booster

Le Vice-Président expose au Conseil :

1) La CCFL, dans le cadre du dispositif « Mon commerce en test », permet aux commerçants de bénéficier de la prise en charge dégressive d'une partie de leur loyer pour la reprise d'un local commercial vacant. Cette aide est aujourd'hui uniquement accessible par le biais de la BGE.

La chambre des Métiers et de l'Artisanat a sollicité la CCFL afin de faire bénéficier aux artisans de cette aide sous les mêmes conditions.

Ainsi, la CMA assurera la détection et l'accompagnement des projets de création, de reprise ou de développement des entreprises artisanales sur le territoire de la CCFL.

Les modalités d'octroi de la participation de la CCFL aux loyers des artisans seraient identiques à celles appliquées dans le cadre du dispositif « Mon commerce en test ».

Cette aide représente la prise en charge par la CCFL du loyer à hauteur de 50 % pendant 18 mois (75% pendant 6 mois puis 50% les 6 mois suivants et enfin 25% les six derniers mois).

2) De plus, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat proposera à chaque entreprise artisanale de plus de 3 ans et qui a un projet à réaliser (développement, commercial, gestion, numérique, environnement, ressources humaines, ...) ou qui doit faire face à des difficultés de bénéficier du dispositif BOOSTER (2,5 jours de conseil par un agent de la CMA).

Le dispositif BOOSTER est porté et financé en partie par la Région Hauts de France Métiers. Le reste à charge des artisans représente un montant de 180 euros.

Il est proposé que ce reste à charge soit pris en charge par la CCFL pour 12 entreprises en 2019.

La CMA identifiera les entreprises artisanales souhaitant ou devant bénéficier d'un accompagnement. Elle proposera à la CCFL la prise en charge du reste à charge. En cas d'accord, au terme de l'accompagnement, une fois que l'entreprise artisanale aura réglé son reste à charge de 180 € TTC, la CCFL procèdera au remboursement de celui-ci.

Ces deux dispositifs seraient repris dans le cadre d'une convention signée conjointement entre la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la CCFL.

Après avis favorables de la commission et du Bureau, il est proposé au Conseil d' :

- ACCEPTER la mise en place d'une aide à la location des locaux vacants sur le territoire de la CCFL pour les entreprises accompagnées et suivies par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- ACCEPTER la prise en charge du reste à charge de 12 entreprises dans la cadre du dispositif BOOSTER soit pour un montant total de (12x 180 €) 2 160 €.
- AUTORISER la signature d'une convention entre la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la CCFL décrivant les deux dispositifs et leurs modalités
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix pour) la proposition ci-dessus

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Bruno FICHEUX

